

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_142 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/05/2024

Objet : marché 24.097 tyrolienne pour Tourcoing Plage

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 29/05/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_cision 142 march_ 24.097 tyrolienne pour Tourcoing Plage.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

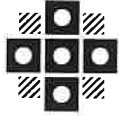
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240529-DCP_142-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/05/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0142

Objet : Marché n° 24.097 relatif à la Location d'un atelier parcours acrobatique en hauteur (encadrement et tyrolienne) pour l'évènement Tourcoing plage – conclusion.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que la Ville organise chaque année l'évènement « Tourcoing Plage » dans lequel de nombreuses activités sont proposées notamment un parcours acrobatique en hauteur ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 25/04/24 en vue de la location d'un atelier parcours acrobatique en hauteur (encadrement et tyrolienne) pour l'évènement Tourcoing plage ;

Considérant que la société DOLMEN/MAITRENGEUR.FR a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°24.097 avec la société DOLMEN/MAITRENGEUR.FR pour un montant de 22500 euros HT en vue de la location d'un atelier parcours acrobatique en hauteur (encadrement et tyrolienne) pour l'évènement Tourcoing plage. Le marché est conclu du 01/07/24 au 30/07/24.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **29 MAI 2024**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal. The signature is cursive and appears to be 'Jean-Marie Vuylsteker'.

Accusé réception en Préfecture le : **29 MAI 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **29 MAI 2024**